



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale
Education Physique et Sportive**

Savoir-Nager Académie de LYON

Enquête 2022-2023

Enquête réalisée par :

Philippe Sbaa – IA IPR EPS

Philippe Bouzonnet – CTIA EPS DSDEN 69

Cadre institutionnel

Le code de l'Éducation (article D. 312-47-2) et le décret n° 2022-276 du 28 février 2022 relatif à l'attestation du Savoir-Nager en sécurité précisent : « Une attestation du Savoir-Nager en sécurité est délivrée aux élèves qui ont subi avec succès un contrôle des compétences en matière de sécurité en milieu aquatique.

La note de service (NDS) du 28-2-2022 parue au bulletin officiel n°9 du 3 mars 2022 régit l'enseignement de la natation scolaire.

La présente NDS précise les tests et les repères d'acquisitions qui font actuellement référence :

- « l'attestation du Savoir-Nager en sécurité » (ASNS) est le test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires ;
- l'aisance aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ;
- « le Pass-nautique » permet l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

Cette NDS précise aussi la contribution de l'école à l'aisance aquatique et rappelle qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive du cycle 1 au cycle 4. Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle et se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de 6^{ème}.

L'ASNS est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou 6^{ème}. Cette attestation peut cependant être validée tout au long de la scolarité, y compris aux lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'obtention de l'ASNS en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves. **Elle est obligatoirement renseignée, dès que possible, dans le livret scolaire unique (LSU) qui suit l'élève tout au long de sa scolarité.**

Pilotage académique

Dans l'académie de Lyon, pour palier la baisse attendue de la validation de l'ASNS pendant et à l'issue de la pandémie COVID, l'IPR d'EPS a contribué à la mise en place d'un COPIL académique « Savoir Nager », pluri catégoriel (IA IPR EPS, EAFC, IEN, CPD/CPC 1^{er} degré, CTIA 2nd degré, professeurs d'EPS, CAS DRAJES et SDJES), présidé par monsieur le recteur et piloté par deux IA-IPR EPS, Marc Estéveny et Philippe Sbaa. Ce COPIL contribue à :

1. Proposer, chaque fin d'année scolaire, une enquête 2nd degré savoir nager en « en ligne ».
2. Rédiger un cadre générique académique fixant les attendus incontournables d'un projet pédagogique EPS inter-degrés afin d'harmoniser les modalités d'enseignement et de validation du Savoir-Nager. Ce cadre académique est accessible grâce au lien suivant :

https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pptx/10.01.24- cadre_acadei_mique_sn.pptx

3. Proposer un plan de formation d'envergure autour de l'enseignement du Savoir-Nager visant à former environ 8700 professeurs des écoles (PE) publiques enseignant la natation, et 1300 professeurs d'EPS (PEPS) des collèges publics et privés de l'académie d'ici 2028. Ce plan est coordonné par 2 formateurs académiques de l'école académique de formation continue (EAFC) : François Hugueny (CPC circonscription Roanne centre dans la Loire) et Nicolas Burguet (professeur d'EPS au collège Lacassagne à Lyon). Chacune des formations 1^{er} degré ou inter-degrés est animée par une doublette de formateur : 1 CPC + 1 PEPS, formateurs académiques Savoir-Nager.

Face à l'enjeu sécuritaire lié au Savoir-Nager les membres du COPIL académique remercient les IEN et les principaux de collège de libérer les équipes de PE et de PEPS pour permettre à l'ensemble des enseignants convoqués d'assister à ces formations à public désigné tout en anticipant leur remplacement.

L'enquête 2022-2023

L'enquête vise à établir :

- un état des lieux des parcours proposés aux élèves dans le 1^{er} degré, en identifiant les années de fréquentation de la piscine par chaque école,
- une analyse statistique de la validation de l'ASNS, en fin de CM2, en fin de 6^{ème} et en fin de 3^{ème}.

Pour la 1^{ère} fois, les remontées par les circonscriptions du **nombre d'élèves ayant validé l'ASNS à l'issue de la classe de CM2** est suffisamment important pour en calculer le taux de validation au cours du cursus d'école élémentaire. Nous invitons tout particulièrement les CPC responsables du Savoir-Nager à renseigner cet indicateur dans l'enquête annuelle, outil de pilotage indispensable pour connaître l'évolution du taux de validation de l'ASNS entre la fin du CM2 et la fin de 6^{ème}

Pour le 1^{er} degré

Trois critères sont établis pour apprécier l'efficience des parcours natation proposés :

1. Le nombre de séquences d'apprentissage réalisées entre la grande section (GS) de maternelle et le CM2. 3 modules étant le minimum retenu pour offrir à tous la possibilité de réussir l'ASNS.
2. L'implantation harmonieuse des séquences d'apprentissage dans le parcours scolaire, en privilégiant l'étalement à la concentration, évitant ainsi les « trous » dans le parcours.
3. L'implantation de séquences d'apprentissage à des moments clés : le cycle 1 en proposant la natation, si possible dès la GS en fonction de la disponibilité d'espaces dans les piscines et impérativement en CP et/ou CE1, afin de s'appuyer sur l'intérêt d'apprentissages précoces, et le cycle 3 (CM1 et/ou CM2).

Au regard de ces critères, l'enquête interroge les écoles sur le nombre de modules réalisés de la GS au CM2.

N1 Très défavorable :

Aucune fréquentation de la piscine

N2 Défavorable :

1 ou 2 modules de la GS au CM2

N3 Moyen :

3 modules entre le C1 et le C2 (de la GS au CE2) sans module au C3 (CM1 – CM2)

N4 Favorable :

3 modules dont 1 module en cycle 1 (GS), 1 module au cycle 2 (CP, CE1, CE2) et 1 module au cycle 3 (CM1 – CM2)

N5 Très favorable :

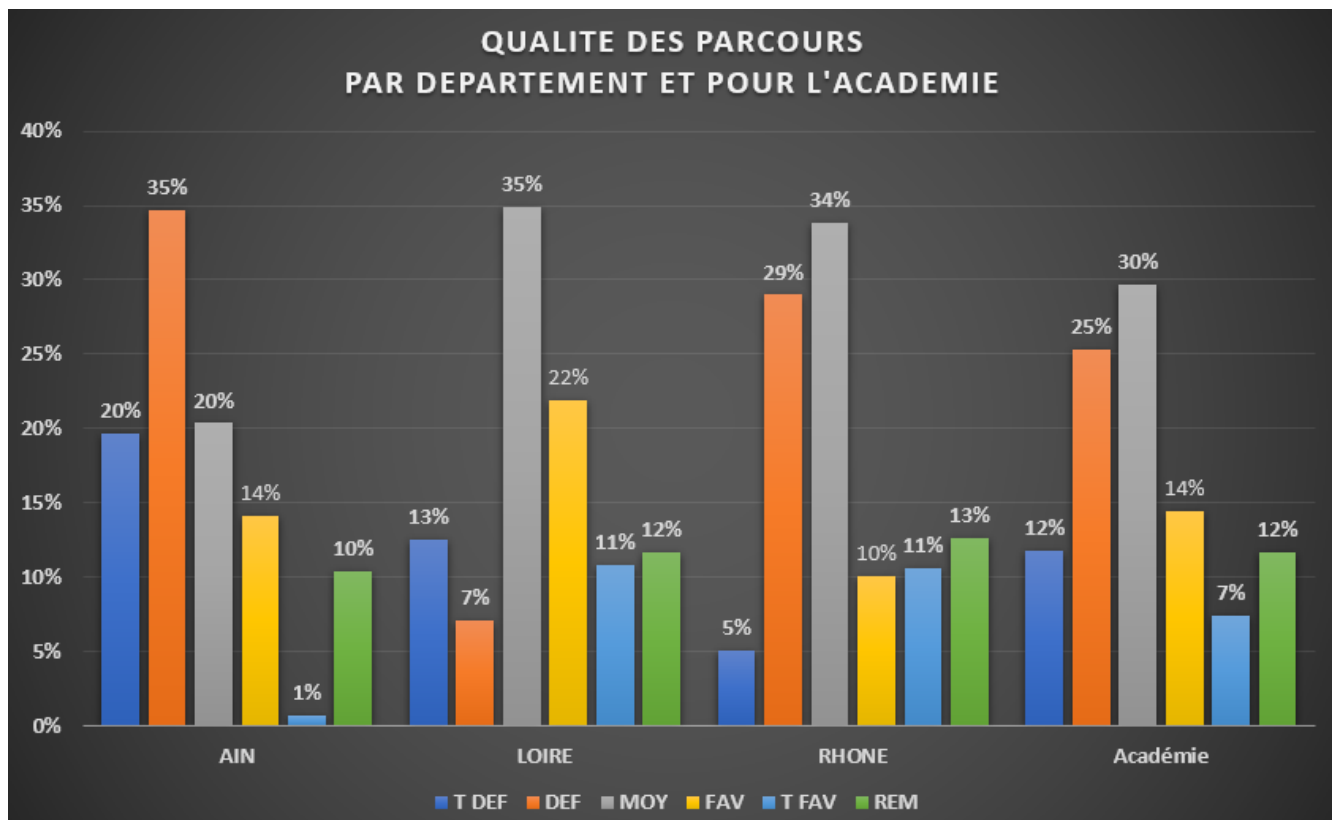
4 modules dont 1 au C1 (GS), 2 au C2 (CP, CE1, CE2) et 1 au C3

N6 Remarquable :

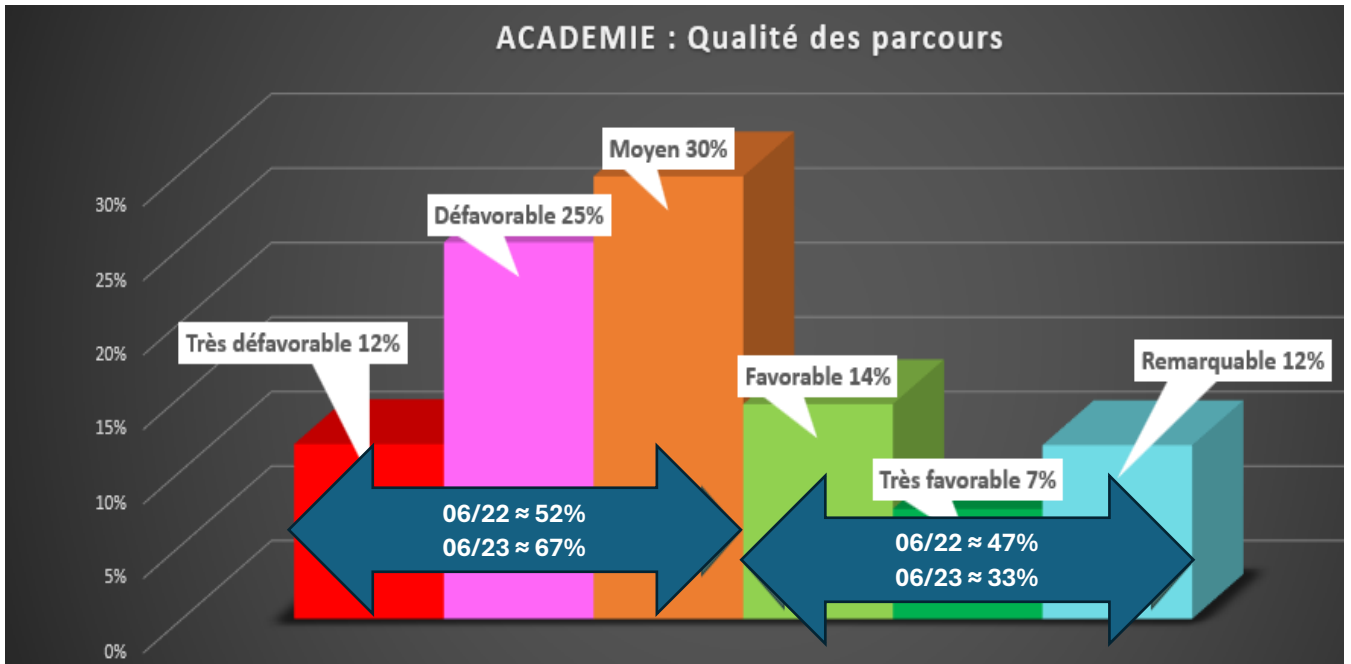
Au moins 5 modules dont 1 en C1 (GS), 2 en C2 (CP, CE1, CE2) et 2 en C3 (CM1 – CM2)

Un niveau est retenu si tous les élèves de ce même niveau accèdent à la piscine.

Qualité des parcours par territoire

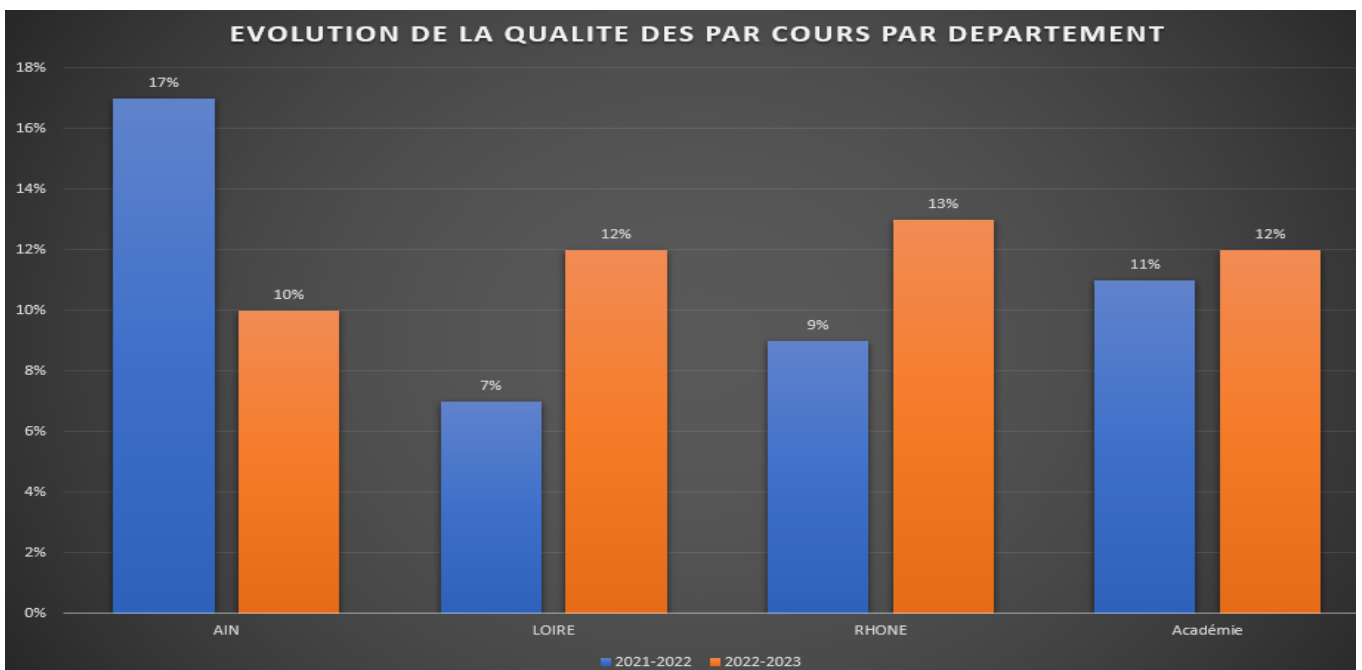


Pour l'académie de Lyon



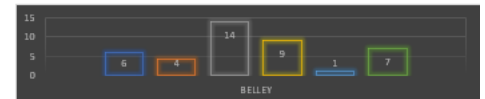
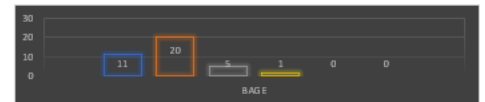
Le bilan académique de la qualité des parcours proposés dans le 1^{er} degré laisse apparaître une dégradation de ces parcours puisque l'addition des parcours TD – D – M est passé de 52% en 2021-2022 à 67% en 2022-2023.

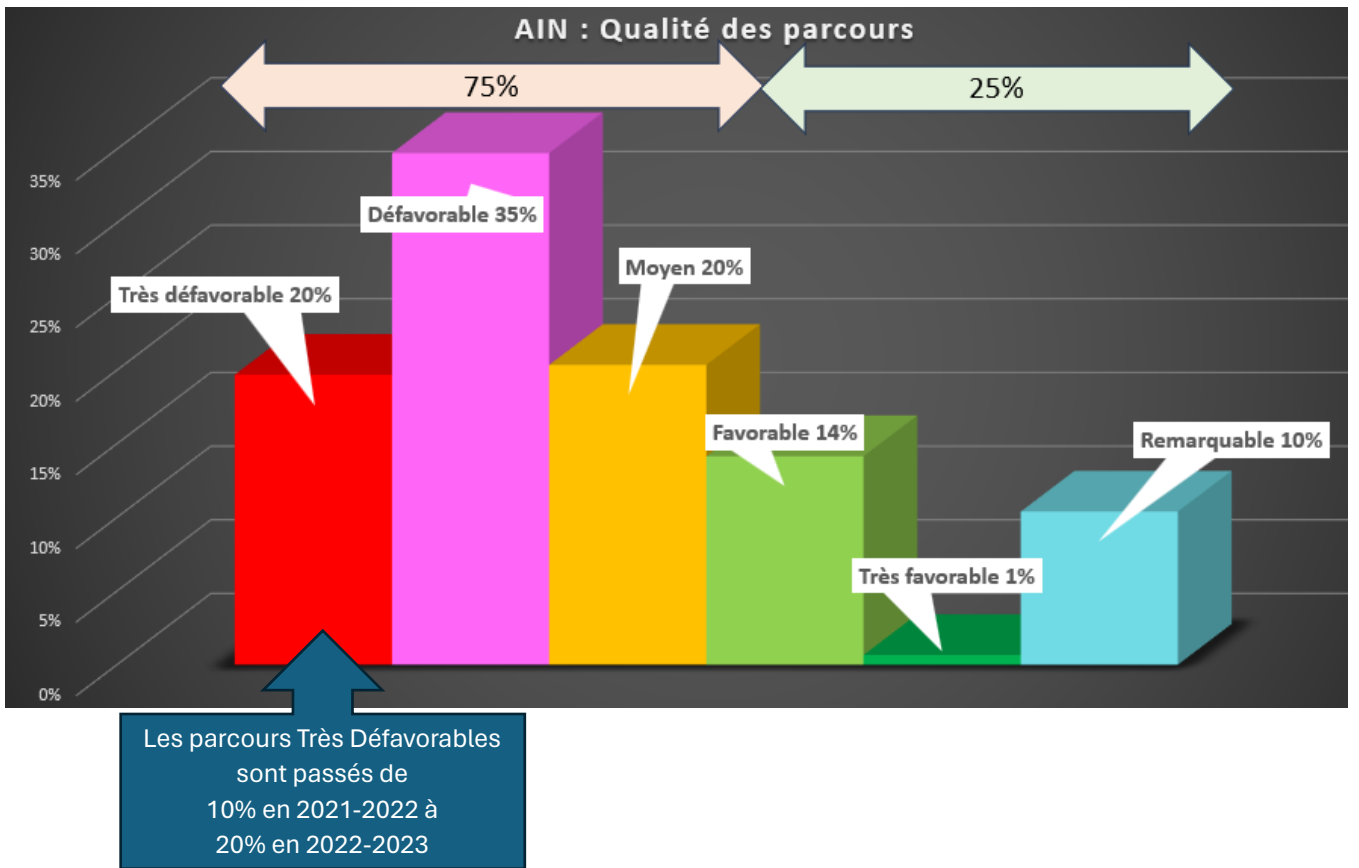
Toutefois, comme le montre l'histogramme ci-dessous sur l'évolution de la qualité des parcours entre 2021-2022 et 2022-2023, cette dégradation est due à une forte diminution de l'accès aux piscines dans le département de l'Ain en raison de la fermeture de la piscine de « La plaine tonique » à Montrevel et un nouveau découpage territorial des circonscriptions qui bloque l'accès d'un établissement nautique à certaines écoles.



Pour le département de l'Ain

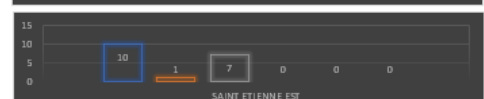
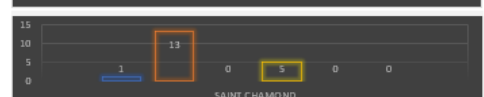
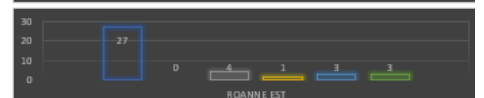
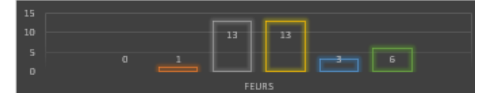
AIN		Qualité des parcours						Réussite ASNS
Circonscriptions	Nbre écoles	T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquable	
AMBERIEU EN BUGEY	42	7	7	5	12	1	10	59%
BAGE	37	11	20	5	1	0	0	0%
BELLEY	41	6	4	14	9	1	7	74%
BOURG EN BRESSE	37	5	23	9	0	0	0	59%
GEX	26	11	6	3	2	0	4	48%
JASSANS RIOTTIER	34	8	19	4	2	0	1	0%
MIRIBEL	35	9	22	3	1	0	0	35%
MONTREVEL	33	6	14	11	2	0	0	46%
OYONNAX	33	0	15	3	13	0	2	18%
PERON	22	3	6	4	5	1	3	45%
PONCIN	38	12	10	10	1	0	5	61%
VALSERHONNE	38	3	0	13	7	0	15	100%
VILLARS	36	8	11	8	9	0	0	



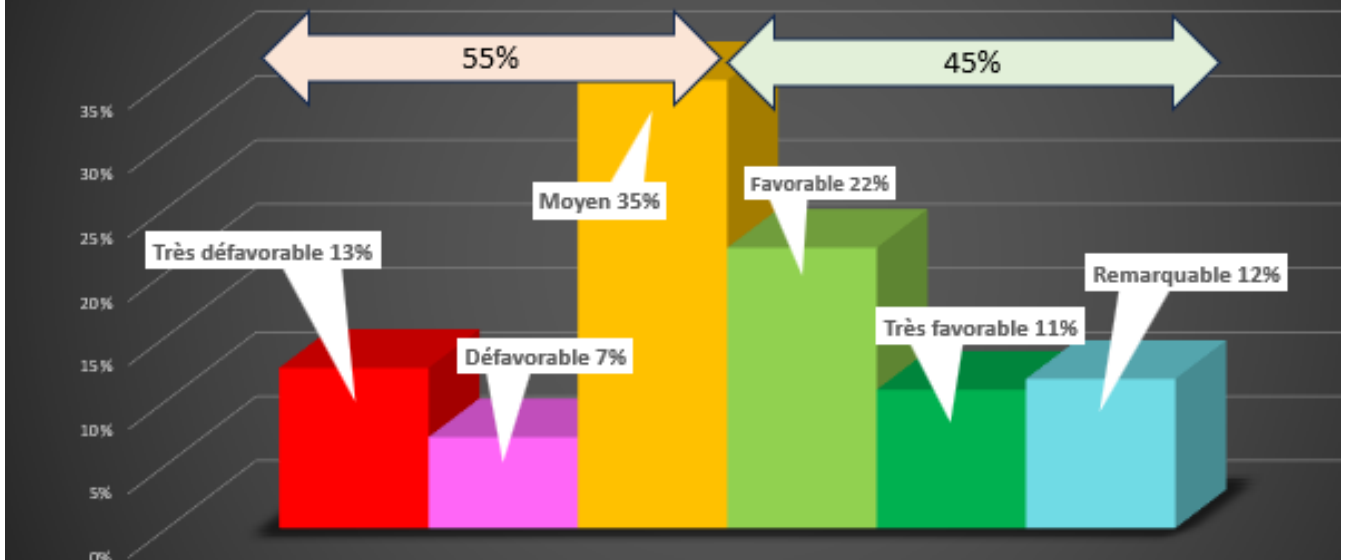


Pour le département de la Loire

Loire		Qualité des parcours						Réussite ASNS
Circonscriptions	Nbre écoles	T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquable	
ANDREZIEUX NORD	25	0	1	11	7	3	3	40%
ANDREZIEUX SUD	25	1	1	22	1	0	0	67%
FEURS	36	0	1	13	13	3	6	71%
FIRMINY	18	1	1	8	3	0	5	82%
MONTBRISON	29	0	0	13	14	0	2	13%
RIVE DE GIER	23	0	2	3	18	0	0	61%
ROANNE CENTRE	23	2	0	1	2	16	2	48%
ROANNE EST	38	27	0	4	1	3	3	82%
ROANNE OUEST	29	2	0	0	0	12	15	79%
SAINT CHAMOND	23	1	13	0	5	0	0	21%
SAINT ETIENNE EST	18	10	1	7	0	0	0	56%
SAINT ETIENNE NORD	24	0	1	16	4	0	3	58%
SAINT ETIENNE OUEST	17	0	4	12	1	0	0	52%
SAINT ETIENNE SUD	24	0	0	13	8	1	2	65%

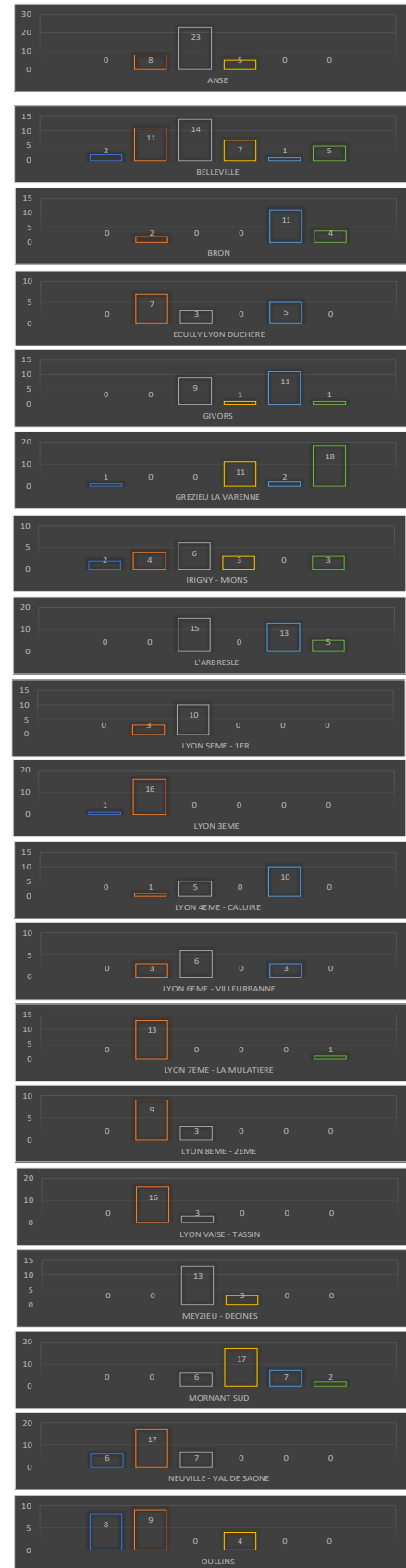


LOIRE : Qualité des parcours



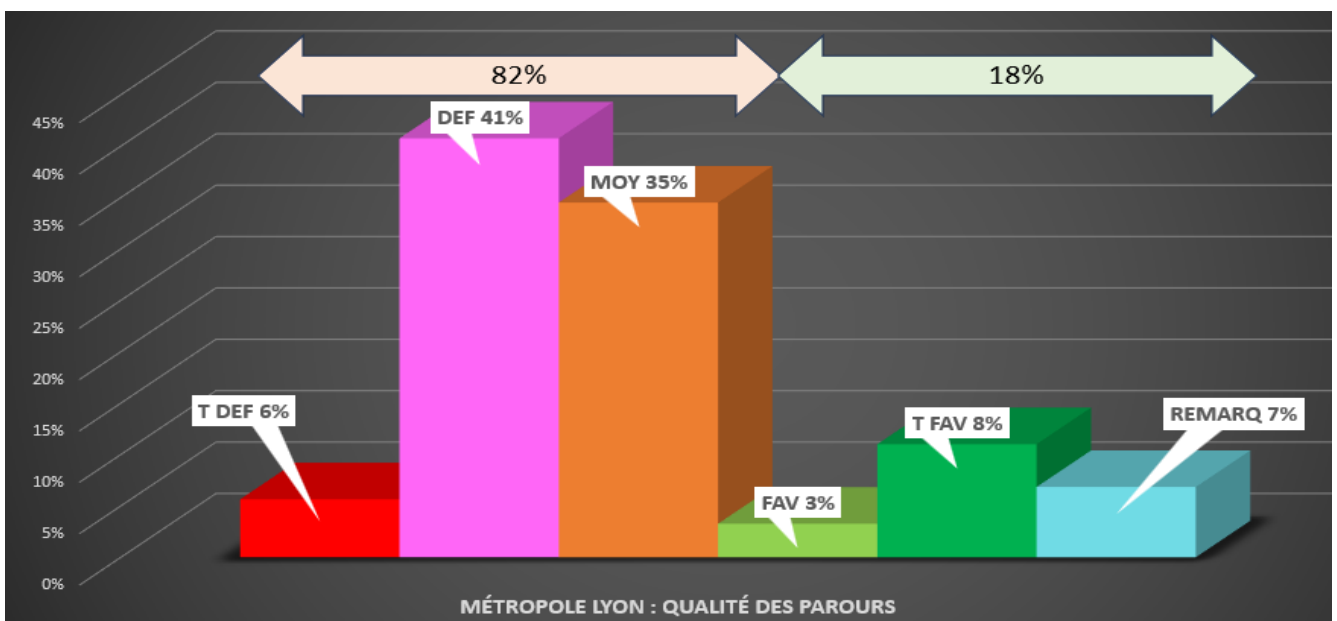
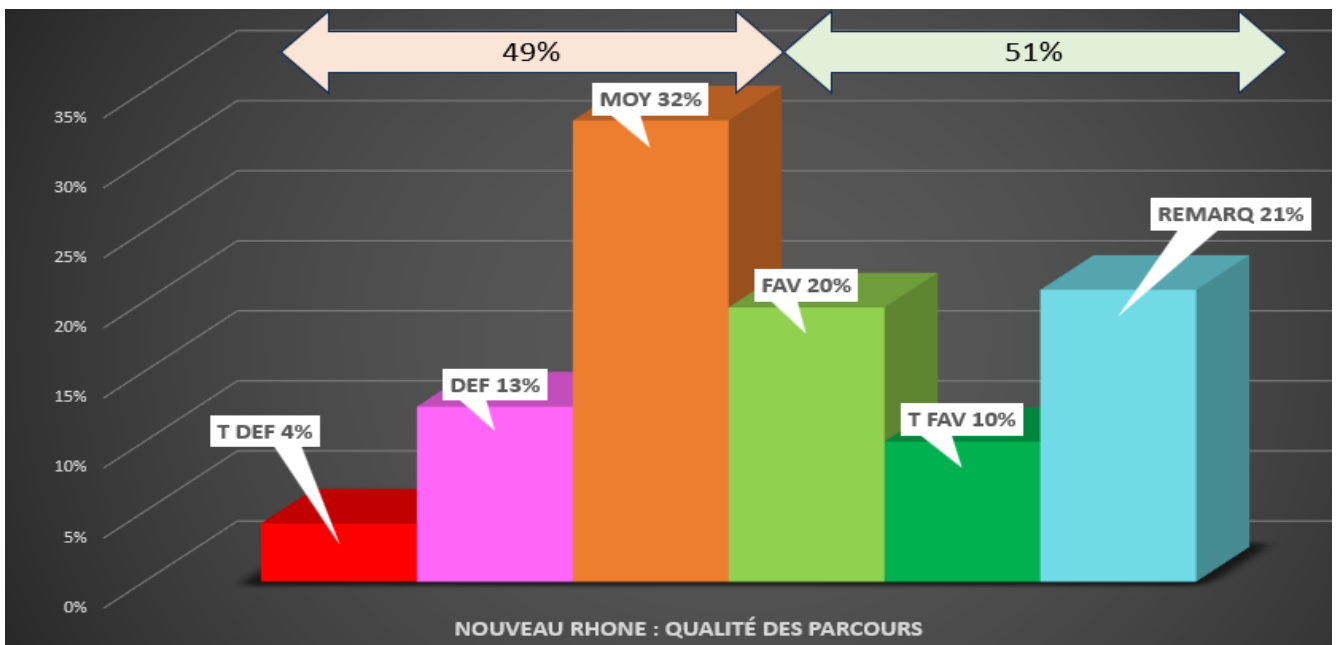
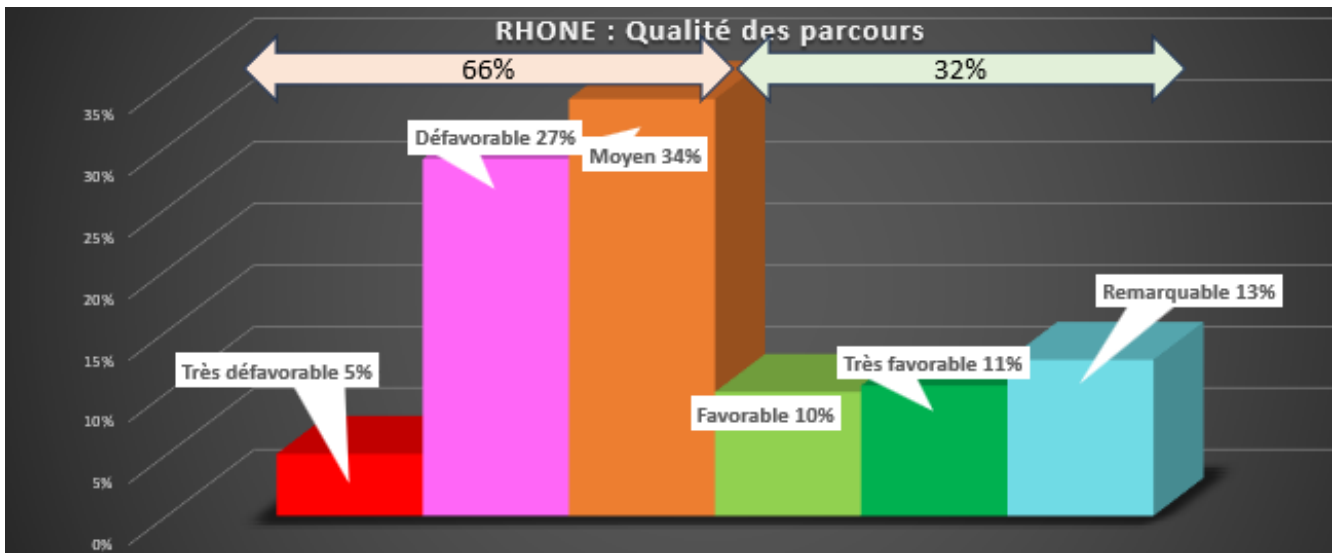
Pour le département du Rhône : Nouveau Rhône + Grand Lyon Métropole

Rhône		Qualité des parcours							Réussite ASNS
Circos	Nbre écoles	T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquable		
ANSE	36	0	8	23	5	0	0	0%	
BELLEVILLE	40	2	11	14	7	1	5	25%	
BRON	17	0	2	0	0	11	4	62%	
ECULLY LYON DUCHERE	15	0	7	3	0	5	0	59%	
GIVORS	14	0	0	9	1	3	1	61%	
GREZIEU LA VARENNE	32	1	0	0	11	2	18	81%	
IRIGNY - MIONS	18	2	4	6	3	0	3	10%	
L'ARBRESLE	33	0	0	15	0	13	5	60%	
LYON 5EME - 1ER	13	0	3	10	0	0	0	0%	
LYON 3EME	17	1	16	0	0	0	0	72%	
LYON 4EME - CALUIRE	16	0	1	5	0	10	0	0%	
LYON 6EME - VILLEURBANNE	12	0	3	6	0	3	0	26%	
LYON 7EME - LA MULATIERE	7	0	13	0	0	0	1	66%	
LYON 8EME - 2EME	12	0	9	3	0	0	0	20%	
LYON VAISE - TASSIN	19	0	16	3	0	0	0	0%	
MEYZIEU - DECINES	16	0	0	13	3	0	0	0%	
MORNANT SUD	32	0	0	6	17	7	2	0%	
NEUVILLE - VAL DE SAONE	30	6	17	7	0	0	0	7%	
OULLINS	21	8	9	0	4	0	0	75%	



RILLIEUX LA PAPE	12	0	2	0	0	0	10	37%
SAINT FONTS	9	0	9	0	0	0	0	0%
SAINT PIERRE DE CHANDIEU	21	0	5	5	2	1	8	52%
SAINT PRIEST	16	0	2	14	0	0	0	92%
TARARE	35	7	6	16	5	0	1	0%
VAULX EN VELIN 1	10	0	10	0	0	0	0	0%
VAULX EN VELIN 2	8	0	8	0	0	0	0	0%
VENISSIEUX - LYON 8EME	13	2	6	5	0	0	0	47%
VENISSIEUX 1	12	0	0	12	0	0	0	44%
VENISSIEUX 2	8	0	0	8	0	0	0	45%
VILLEFRANCHE SUR SAONE	11	0	0	0	0	0	11	36%
VILLEURBANNE 1	12	0	0	8	0	2	2	14%
VILLEURBANNE 2	9	0	0	4	0	3	2	52%





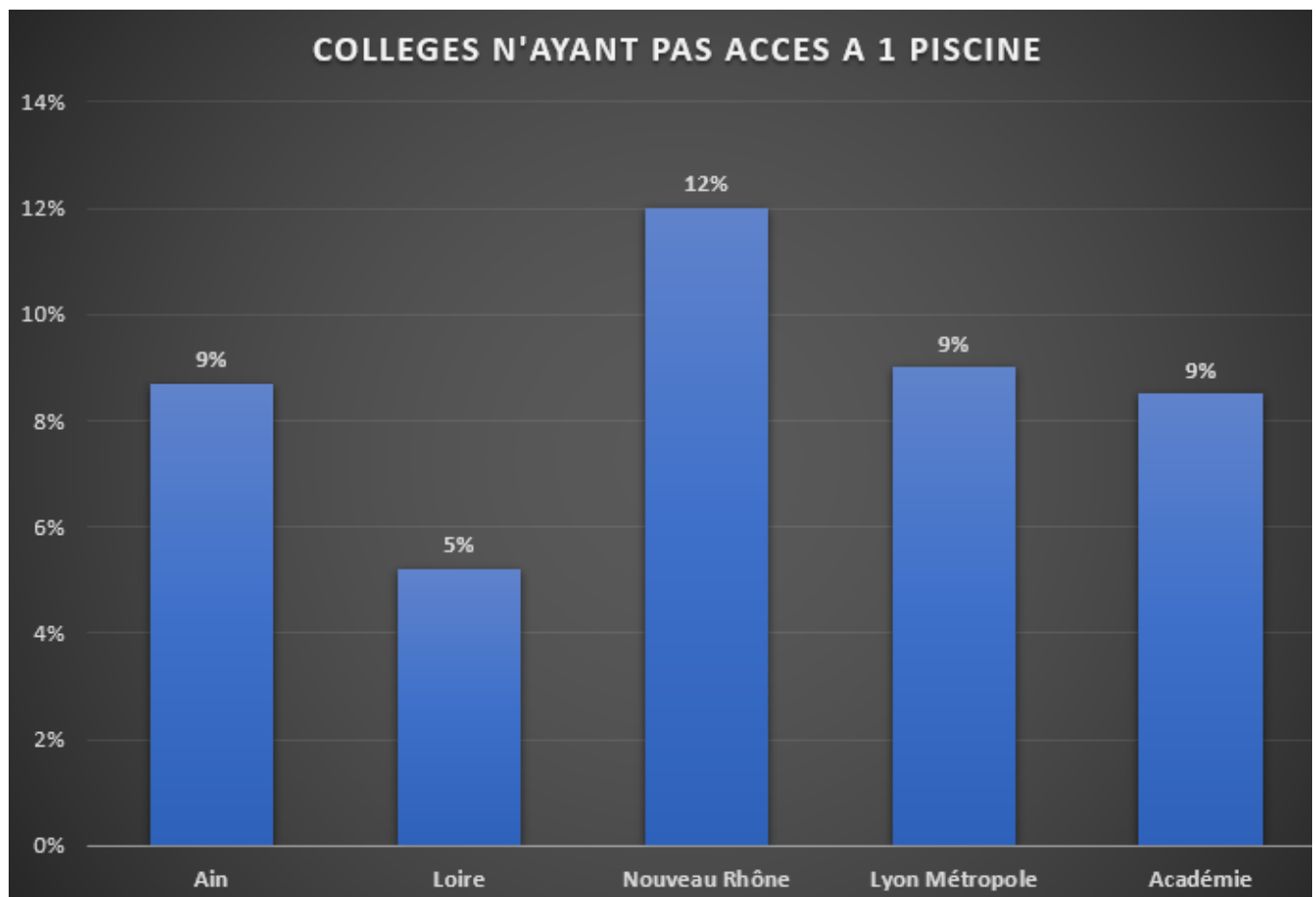
Pour le 2nd degré

3 critères sont interrogés, par collège, pour analyser le taux de validation de l'ASNS par établissement, par département* et pour l'académie :

1. L'accès à une piscine
2. Le collège est-il en REP/REP+ ou hors REP/REP+
3. Le nombre d'élèves validant l'ASNS en fin de 6^{ème} par rapport au nombre total d'élèves de 6ème

* Pour le Rhône une analyse différenciée est réalisée entre les collèges relevant du conseil départemental du Rhône (CD 69), dit « Nouveau Rhône » et ceux gérés par Lyon Métropole (LM).

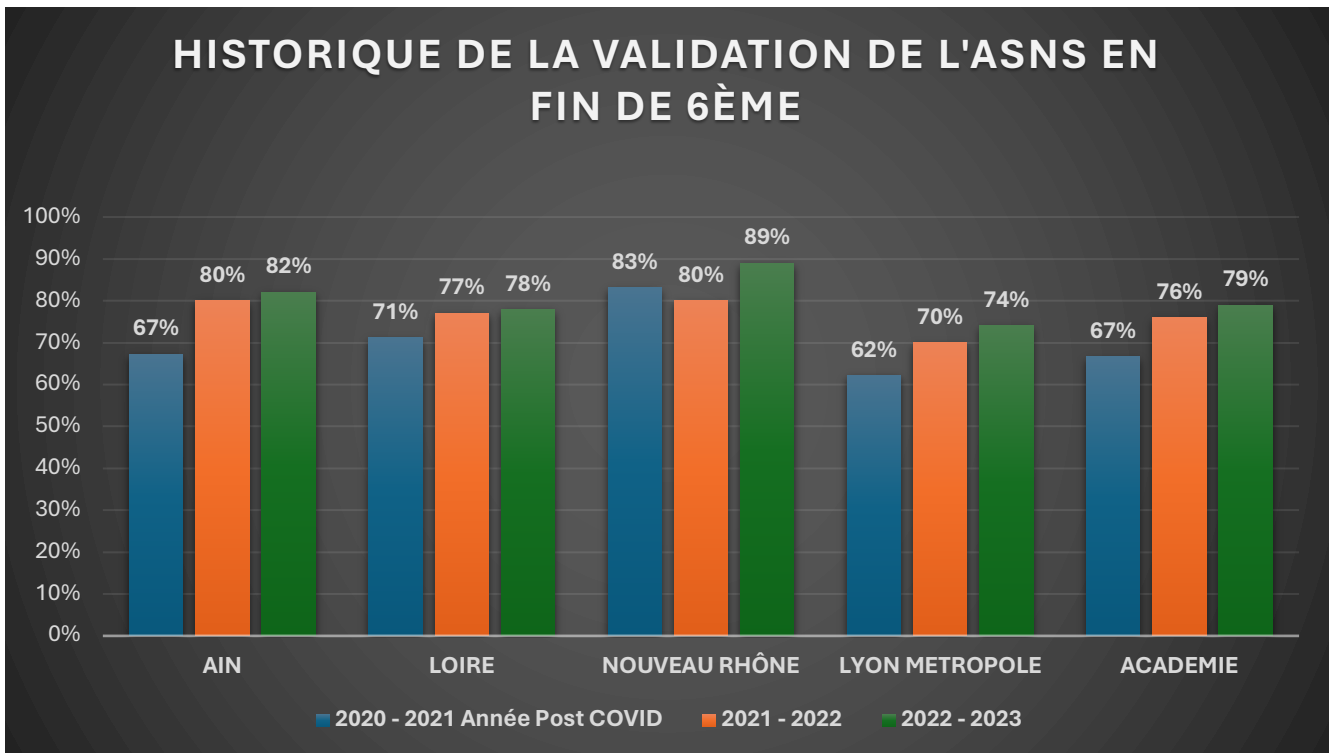
**Le taux des retours de l'enquête est de 100%
pour les collèges de l'enseignement public et privé**



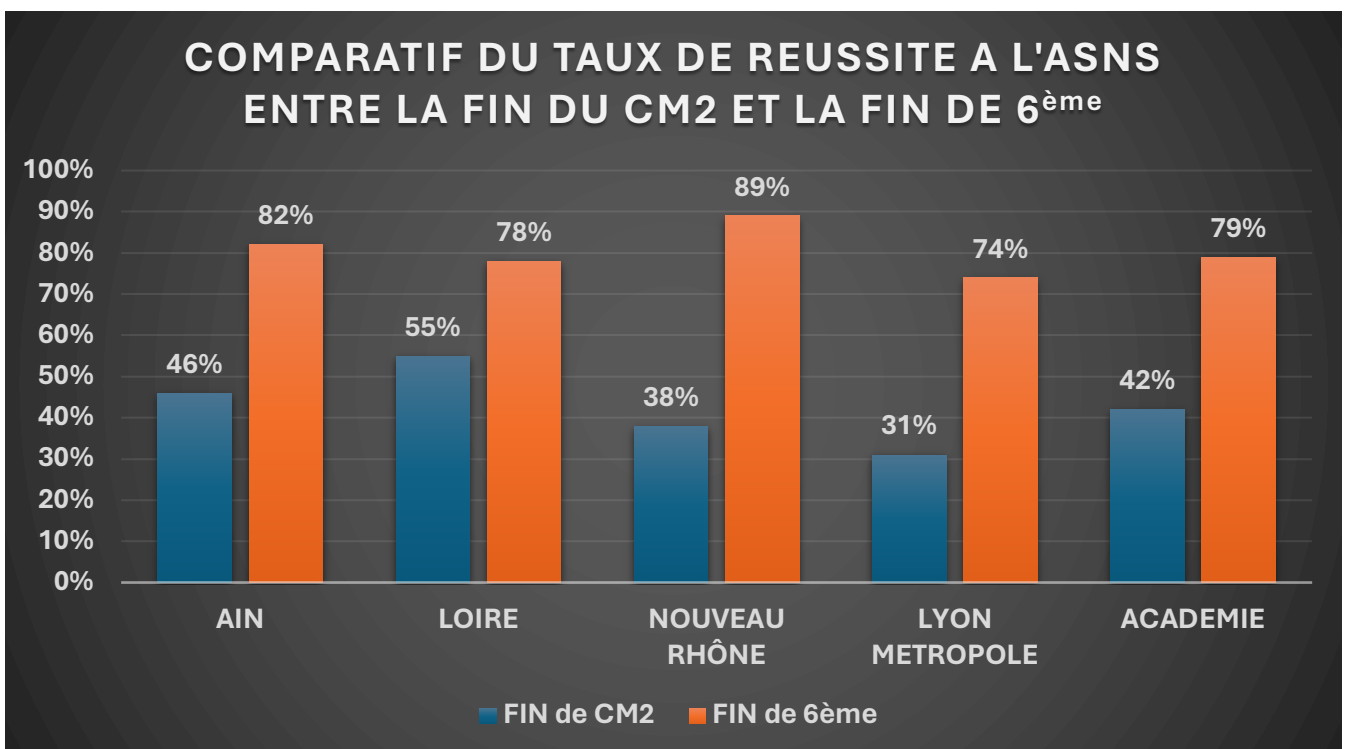
Collèges ayant déclaré ne pas avoir accès à une piscine

Dept	Commune	Pub/Priv	N Rhône ou Métro	Etablissement
AIN	CHATILLON SUR CHALARONNE	Privé		Clg Pr St Charles - Chatillon 0010084I
AIN	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Privé		Clg Pr St Joseph - St Didier /Chalaronne 0010095Y
AIN	DAGNEUX	Privé		Clg Pr St Louis - Dagneux 0010083K
AIN	LAGNIEU	Public		Clg Pu Paul Claudel 0010026Y
AIN	VONNAS	Public		Clg Pu du Renon 0010046V
AIN	NANTUA	Public		Clg Pu Xavier Bichat 0011068F
LOIRE	ST JUST ST RAMBERT	Privé		Clg Pr St Joseph - St Just St Rambert 0421063C
LOIRE	SAINT GENEST MALIFAUX	Privé		Clg Pr St Régis - St Genest 0421059Y
LOIRE	PELUSSIN	Public		Clg Pu Gaston Baty 0420024Y
LOIRE	SAINT JUST SAINT RAMBERT	Public		Clg Pu Anne Frank - St Just St Rambert 0421734G
RHONE	LYON	Privé	Métropole de Lyon	Clg Pr Pierre Termier 0692940W
RHONE	LYON	Privé	Métropole de Lyon	Clg Pr St Louis la Guillotière 0693137K
RHONE	LYON	Privé	Métropole de Lyon	Clg Pr Les Chartreux 0692928H
RHONE	LYON	Privé	Métropole de Lyon	Clg Pr Deborde 0692938U
RHONE	LYON	Public	Métropole de Lyon	Clg Pu Raoul Dufy 0690131T
RHONE	LYON	Public	Métropole de Lyon	Clg Pu Georges Clémenceau 0692339T
RHONE	LYON	Privé	Métropole de Lyon	Clg Pr O.R.T 0694087T
RHONE	LYON	Public	Métropole de Lyon	Clg Pu Professeur Dargent 0690053H
RHONE	NEUVILLE SUR SAONE	Privé	Métropole de Lyon	Clg Pr Notre Dame de Bellegarde 0692941X
RHONE	SAINT DIDIER AU MONT D'OR	Privé	Métropole de Lyon	Clg Pr Fromente 0690546U
RHONE	VAL D'OINGT	Privé	Métropole de Lyon	Clg Pr Notre Dame du Mas 0690580F
RHONE	COURS LA VILLE	Privé	Nouveau Rhône	Clg Pr Ste Marie - Cours la Ville 0690590S
RHONE	ST SYMPHORIEN SUR COISE	Privé	Nouveau Rhône	Clg Pr Champagnat - St Symphorien /Coise 0692925E
RHONE	CHAPONNAY	Privé	Nouveau Rhône	Clg Pr La Xavière - Chaponnay 0693243A
RHONE	CONDRIEU	Public	Nouveau Rhône	Clg Pu Le Bassenon 0690015S
RHONE	THIZY LES BOURGS	Public	Nouveau Rhône	Clg Pu La Platière 0692164C
RHONE	COURS	Public	Nouveau Rhône	Clg Pu François Brossette 0690016T

L'attestation du Savoir-Nager en sécurité - ASNS

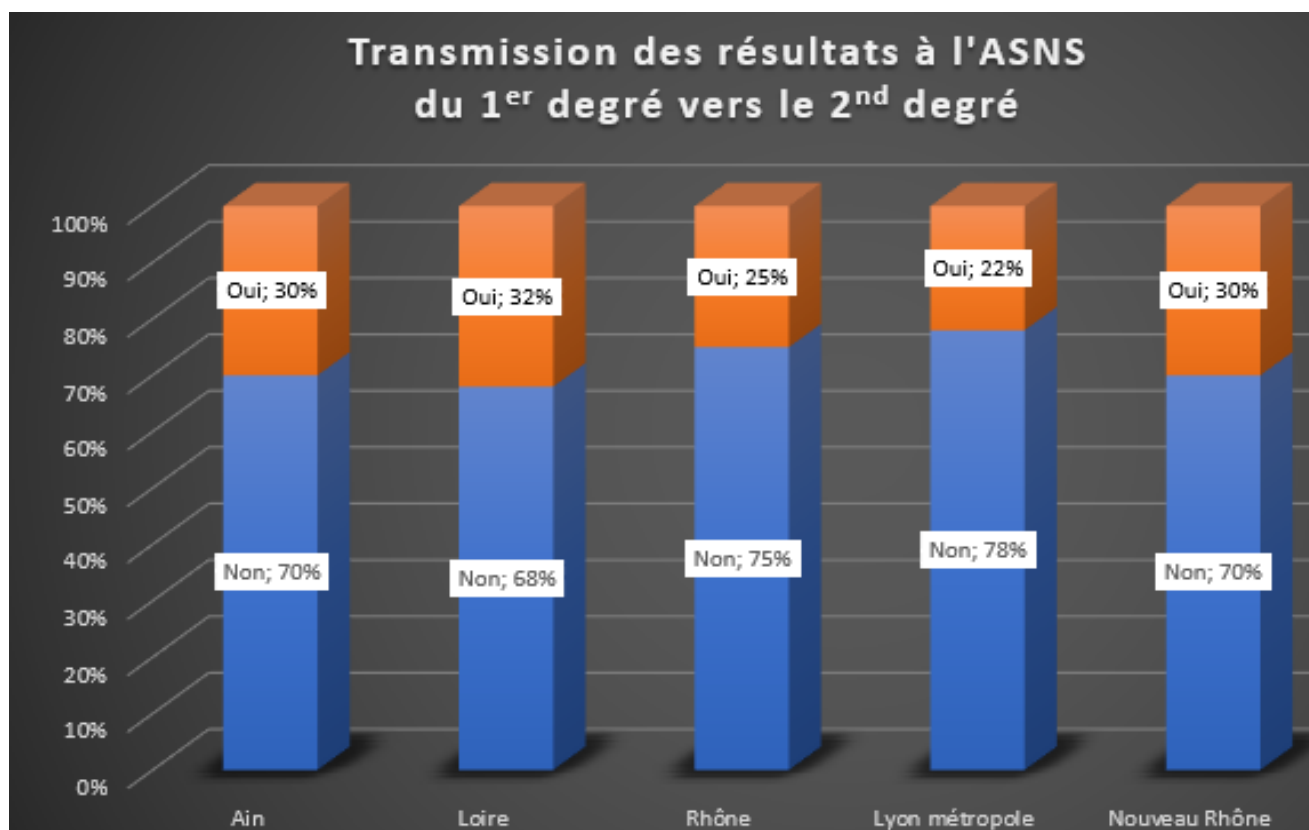


Nous constatons que depuis la crise sanitaire ayant induit une baisse des possibilités d'accès aux piscines, **le taux d'élèves validant l'ASNS est en nette progression pour obtenir des chiffres jamais atteints dans l'académie, quels que soient les territoires.**



Ce nouveau critère d'analyse intégré à l'enquête 2022-2023, met clairement en avant que c'est en classe de 6^{ème} que les élèves réussissent le plus l'ASNS après un travail bien amorcé à l'école

élémentaire. Ces résultats renforcent l'approche académique qui met l'accent sur un modèle d'apprentissage inter-degrés (de la GS à la classe de 3^{ème}) pour permettre au plus grand nombre d'élèves de réussir le test.



Transmission des résultats de l'ASNS du 1^{er} vers le 2nd degré

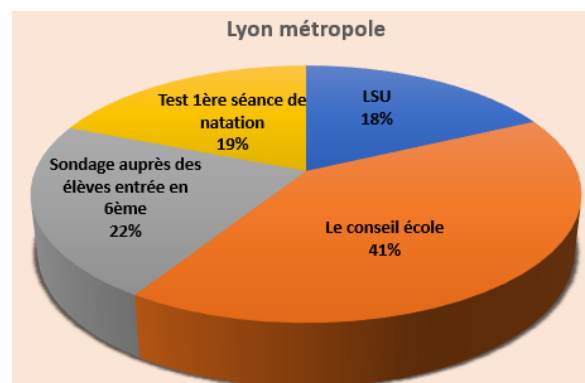
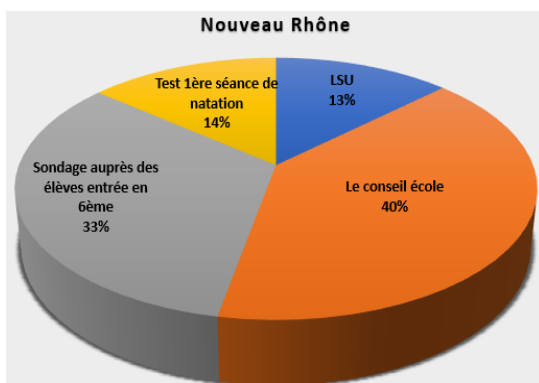
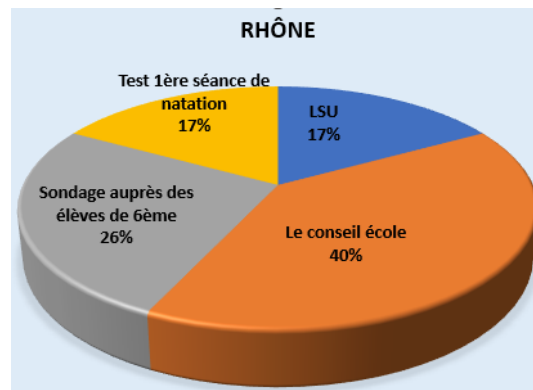
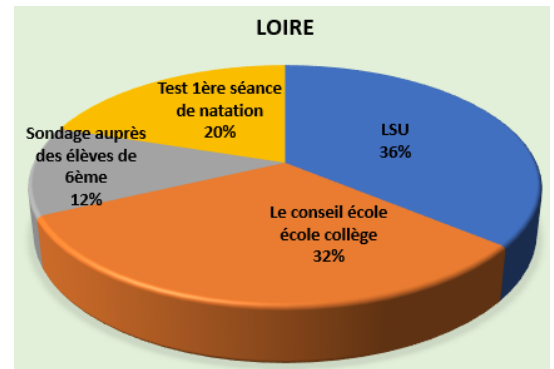
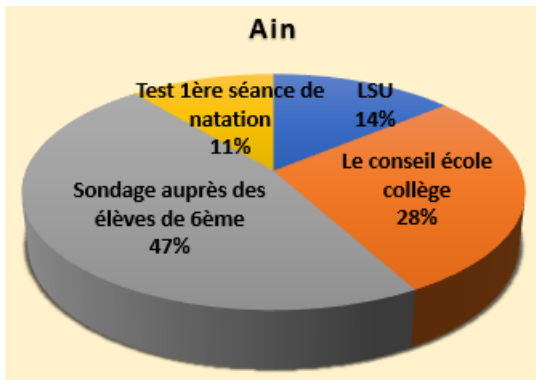
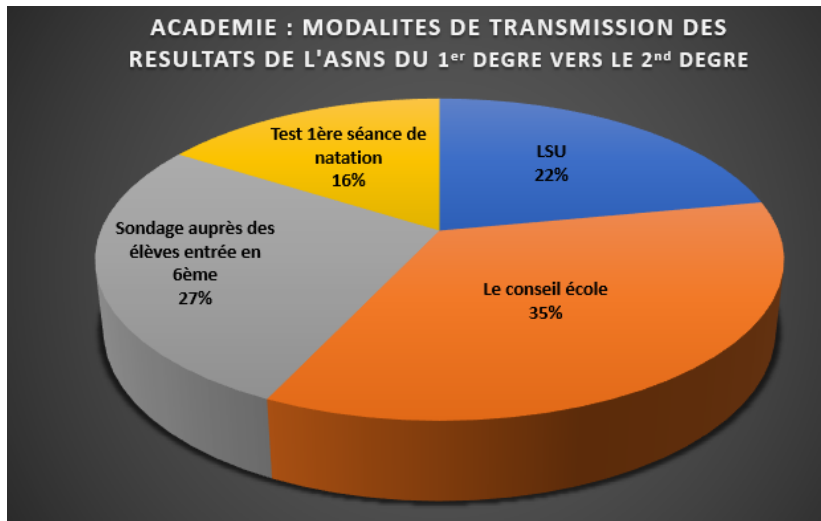
Ce critère est nouvellement intégré à l'enquête Savoir Nager 2022-2023 car dans le cadre du projet académique Savoir Nager revendiquant une nécessaire dimension inter-degré, la transmission des listes d'élèves ayant validé l'ASNS entre les écoles primaires et les collèges est indispensable. La connaissance de cette réussite permet aux équipes de professeurs d'EPS de 6^{ème} de constituer des groupes de niveaux et ainsi favoriser l'apprentissage des élèves non-nageurs identifiés.

Or les résultats de l'enquête montrent que dans environ 70% des cas aucune information n'est transmise entre le 1^{er} et le 2nd degré. L'enquête ayant affiné ce critère, il apparaît que seulement 22% des écoles renseignent les ASNS validées dans le livret scolaire unique (LSU) et que bien trop souvent cette information se fait de manière informelle en sondant les élèves de 6^{ème} ou lors du conseil école collège (CEC). Enfin dans 27% des cas, les professeurs d'EPS de 6^{ème} testent les élèves pour connaître leur niveau. Le temps consacré à cette démarche vient en déduction du temps d'apprentissage des séquences natation.

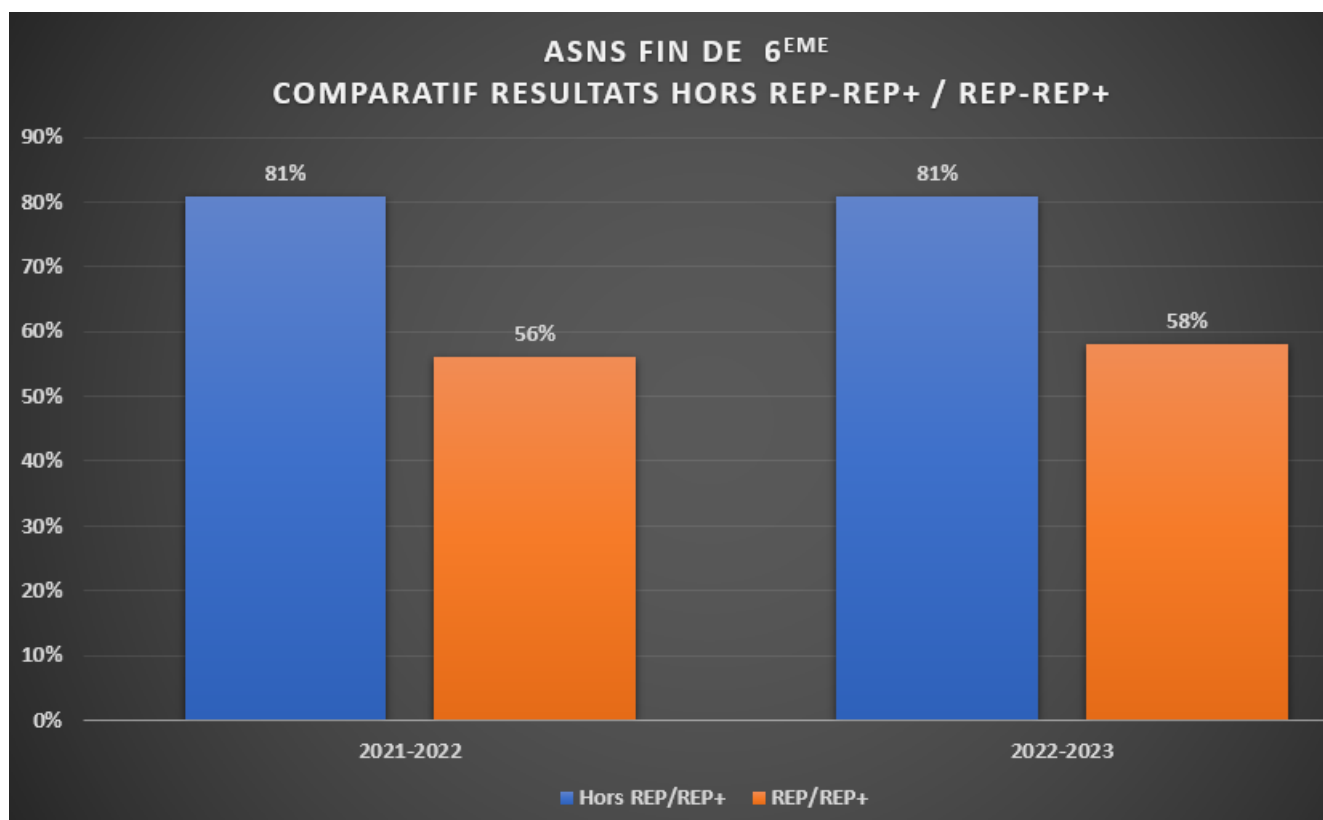
En conséquence, il revient au groupe ressource académique Savoir Nager de travailler sur cette problématique en travaillant avec les DASEN :

- sur une procédure de communication incitant les directeurs d'écoles à saisir les ASNS dans le LSU ;
- en proposant un outil unique académique de transmission des listes d'élèves ayant validé l'ASNS.

MODALITES DE TRANSMISSION DES RESULTATS DE L'ASNS DU 1^{er} DEGRE VERS LE 2nd DEGRE



ASNS FIN DE 6^{EME} COMPARATIF DES RESULTATS HORS REP-REP+ / REP-REP+



Le taux de réussite à l'ASNS est très inférieur pour les élèves scolarisés en REP/REP+ par rapport à ceux scolarisés hors éducation prioritaire : 25% en 2021-2022, 23% en 2022-2023.

Ce décalage de résultats interroge grandement le groupe ressource académique qui a décidé de constituer un groupe de travail spécifique pour comprendre les raisons de cet écart et envisager un projet pédagogique adapté à ce type de public.

Au-delà de ce projet pédagogique spécifique, le travail collaboratif avec la DRAJES et les SDJES doit être renforcé pour permettre l'accueil massif des élèves ne validant pas l'ASNS en REP/REP+ sur les dispositifs « J'apprends à nager » en temps péri et extra-scolaire.

FUTURE ENQUETE SAVOIR NAGER 2023-2024

Depuis 3 ans, la DEGESCO diligente au mois de juin une enquête nationale qui vient s'ajouter à l'enquête académique.

Afin de remédier à cette double sollicitation et la confusion qu'elle peut entraîner dans les collèges au moment de la renseigner, l'IPR d'EPS a collaboré avec le service Prospective et Statistique du rectorat pour ne proposer qu'une seule enquête permettant de répondre aux attentes de la DEGESCO et celles de l'IPR d'EPS. Cette enquête unique sera dorénavant adressée, chaque année, aux circonscriptions ainsi qu'aux collèges dès le retour des vacances d'hiver afin que les acteurs concernés puissent l'anticiper et la retourner impérativement avant la fin de l'année scolaire.

- Remerciements à l'attention des IEN et conseillers pédagogiques de circonscription pour avoir renseigné cette enquête au nom des écoles de leur territoire.
- Remerciements à l'attention des chefs d'établissement et professeurs d'EPS de collège pour avoir renseigné cette enquête fin juin en plus de celle demandée par la DEGESCO début juin.

Inspection Pédagogique Régionale
Education Physique et Sportive

Philippe SBAA

Conseiller Technique EPS
DSDEN du Rhône

Philippe BOUZONNET